

N°2022-CA28NOV-38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

TARIF 2023 : Portage de repas

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Maison de Retraite de Lanvaux, titulaire du contrat de restauration pour le service de portage de repas à domicile, porte le tarif des repas préparés en liaison chaude à compter du 1^{er} janvier 2023 à 5,75€ (5,50€ en 2022).

Pour information, les menus comprennent un potage, une entrée, un plat garni, un laitage, un dessert et du pain. La boisson n'est pas fournie. Sur présentation de prescription médicale, les repas tiennent compte des régimes alimentaires suivants : sans sel, sans sucre, sans graisse et à texture modifiée. Le repas est livré à domicile entre 11h30 et 13h.

Monsieur le Président rappelle que le prix du repas refacturé au bénéficiaire du service de portage à domicile est fixé à 9,50 € depuis le 1^{er} avril 2022 (précédent tarif : 9,20 € en 2021, 2020 et 2019).

Pour information : la concurrence principalement présente sur le territoire est au tarif de 11.75€ pour le repas du midi en liaison froide et à 11.45€ pour le repas du soir.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de revoir le tarif refacturé aux bénéficiaires pour l'année 2023 et, ce, au vu de l'augmentation du tarif du repas refacturé par l'EHPAD de Lanvaux et des coûts liés au fonctionnement de ce service (carburant, charges salariales, entretien du véhicule, frais annexe...).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE FIXER le prix du repas du portage de repas à domicile, à 10€/repas, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération, et à signer tous les documents ou actes y afférents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2022-CA28NOV-39

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

BUDGET CCAS : Financement relais – rénovation de la Maison des Solidarités

Rapporteur : Monsieur Yves BLEUNVEN

Le Conseil d'Administration du CCAS a voté le 26 octobre 2020 un financement relais sur 24 mois pour la rénovation de la Maison Des Solidarités. Ce financement, d'un montant de 977 000 € arrive à échéance le 12 décembre prochain.

Le financement portait sur trois besoins distincts :

- La cession du bâtiment de l'ex-CCAS, pour un montant de 250 000 €
- L'encaissement de subventions pour un montant de 478 200 €
- Les FCTVA 2021 et 2022 pour 248 800 €

Présentement, compte tenu de la réhabilitation de l'ex-bâtiment du CCAS, le besoin de financement a évolué. Des travaux ont été réalisés pour un montant de 280 000 €, d'où un besoin de portage de la cession du bâtiment pour un montant total de 530 000 € (bâtiment : 250 000 € + travaux : 280 000 €). Il est demandé un financement sur 36 mois pour cette partie.

De plus, toutes les subventions accordées ne sont pas encore versées. Le solde est de 270 000 €. Il est demandé un financement relais de 270 000 € sur 12 mois.

Le Crédit Agricole du Morbihan a transmis les propositions suivantes :

Conditions	Bâtiment	Subventions
Montant	530 000 €	270 000 €
Durée	36 mois	12 mois
Amortissement	In Fine	
Taux	Euribor 3 mois (pour info : taux 10/22 : 1.428 %) flooré à 0 (Sous respect du taux d'usure : 3.11% au 18/11/2022)	
Majoration	1.39 %	0.75 %
Périodicité intérêts	Trimestrielle	
Frais de dossier	0.12% du montant emprunté	
Classement Gissler	1A	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'ACCEPTER la proposition faite par le Crédit Agricole du Morbihan sur la base d'un crédit relais IN FINE sur 36 mois d'un montant de 530 000 € au taux variable de l'Euribor 3 mois majoré de 1.39% avec amortissement IN FINE et échéances trimestrielles pour le financement relais du bâtiment ;

Article 2: D'ACCEPTER la proposition faite par le Crédit Agricole du Morbihan sur la base d'un crédit relais IN FINE sur 12 mois d'un montant de 270 000 € au taux variable de l'Euribor 3 mois majoré de 0.75% avec amortissement IN FINE et échéances trimestrielles pour le financement relais des subventions ;

Article3: D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

N°2022-CA28NOV-40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

**COMMANDÉ PUBLIQUE : Décisions du Président au titre de ses délégations, n°2022-013
à n°2022-022**

Rapporteur : Monsieur Yves BLEUNVEN

Par délibération n°2020-CA15JUIN-08 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2020 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué au Président les pouvoirs suivants :

- « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant »;
- « la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Monsieur le Président a pris les décisions suivantes :

N° de décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2022-013	ETANCHEITE DE LANVAUX - Grand-Champ (56390)	Réfection de la toiture - Bâtiment impasse de la Madeleine	33 330,50 €	39 996,60 €
2022-014	AVOX - Rennes (35108)	Mission litige - Recours au TA SIACI / CCAS	2 352,00 €	2 822,40 €
2022-015	PLG - Pont-Saint-Martin (44860)	Autolaveuse TTB 244NX avec batterie lithium	2 697,51 €	3 237,01 €
2022-016	BOULANGER - Vannes (56000)	Equipement Office - 2 lave-vaisselles, table induction, hotte Brandt, Hotte cuisine étage	1 861,65 €	2 233,99 €
2022-017	Comptoir de Bretagne - Pacé (35740)	Equipement Office - Chariot ventilé	2 151,00 €	2 581,20 €
2022-018	Comptoir de Bretagne - Pacé (35740)	Equipement Office - Armoire réfrigérée, Chariot, Four micro-ondes, Machine à café, Pichet isotherme	2 720,70 €	3 264,84 €

2022-019	Eurovia Bretagne - Rennes (35043)	Enrobés - Accès bâtiment impasse de la Madeleine	5 909,70 €	7 091,64 €
2022-020	BG DECO - Theix (56450)	Réalisation béton ciré sur ancienne dalle - Bâtiment impasse de la Madeleine	15 708,00 €	18 849,60 €
2022-021	ESPACE CREATIC - Couëron (44220)	Mobilier pour agencement extérieur du VIL (pose en régie)	16 612,72 €	19 935,26 €
2022-022	LES ETOILES LYRYQUES -Vertou (44120)	Animation repas des aînées - 2022	3 000,00 €	3 000,00 €

Le Conseil d'Administration PRENDS ACTE de la communication des décisions de Monsieur le Président au titre de la commande publique, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2022-CA28NOV-38

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

TARIF 2023 : Portage de repas

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que la Maison de Retraite de Lanvaux, titulaire du contrat de restauration pour le service de portage de repas à domicile, porte le tarif des repas préparés en liaison chaude à compter du 1^{er} janvier 2023 à 5,75€ (5,50€ en 2022).

Pour information, les menus comprennent un potage, une entrée, un plat garni, un laitage, un dessert et du pain. La boisson n'est pas fournie. Sur présentation de prescription médicale, les repas tiennent compte des régimes alimentaires suivants : sans sel, sans sucre, sans graisse et à texture modifiée. Le repas est livré à domicile entre 11h30 et 13h.

Monsieur le Président rappelle que le prix du repas refacturé au bénéficiaire du service de portage à domicile est fixé à 9,50 € depuis le 1^{er} avril 2022 (précédent tarif : 9,20 € en 2021, 2020 et 2019).

Pour information : la concurrence principalement présente sur le territoire est au tarif de 11.75€ pour le repas du midi en liaison froide et à 11.45€ pour le repas du soir.

Aussi, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de revoir le tarif refacturé aux bénéficiaires pour l'année 2023 et, ce, au vu de l'augmentation du tarif du repas refacturé par l'EHPAD de Lanvaux et des coûts liés au fonctionnement de ce service (carburant, charges salariales, entretien du véhicule, frais annexe...).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE FIXER le prix du repas du portage de repas à domicile, à 10€/repas, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération, et à signer tous les documents ou actes y afférents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2022-CA28NOV-39

L'an deux mille vingt-deux, le **28 novembre**, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - **Présents :** 10 - **Votants :** 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

BUDGET CCAS : Financement relais – rénovation de la Maison des Solidarités

Rapporteur : Monsieur Yves BLEUNVEN

Le Conseil d'Administration du CCAS a voté le 26 octobre 2020 un financement relais sur 24 mois pour la rénovation de la Maison Des Solidarités. Ce financement, d'un montant de 977 000 € arrive à échéance le 12 décembre prochain.

Le financement portait sur trois besoins distincts :

- La cession du bâtiment de l'ex-CCAS, pour un montant de 250 000 €
- L'encaissement de subventions pour un montant de 478 200 €
- Les FCTVA 2021 et 2022 pour 248 800 €

Présentement, compte tenu de la réhabilitation de l'ex-bâtiment du CCAS, le besoin de financement a évolué. Des travaux ont été réalisés pour un montant de 280 000 €, d'où un besoin de portage de la cession du bâtiment pour un montant total de 530 000 € (bâtiment : 250 000 € + travaux : 280 000 €). Il est demandé un financement sur 36 mois pour cette partie.

De plus, toutes les subventions accordées ne sont pas encore versées. Le solde est de 270 000 €. Il est demandé un financement relais de 270 000 € sur 12 mois.

Le Crédit Agricole du Morbihan a transmis les propositions suivantes :

Conditions	Bâtiment	Subventions
Montant	530 000 €	270 000 €
Durée	36 mois	12 mois
Amortissement	In Fine	
Taux	Euribor 3 mois (pour info : taux 10/22 : 1.428 %) flooré à 0 <i>(Sous respect du taux d'usure : 3.11% au 18/11/2022)</i>	
Majoration	1.39 %	0.75 %
Périodicité intérêts	Trimestrielle	
Frais de dossier	0.12% du montant emprunté	
Classement Gissler	1A	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'ACCEPTER la proposition faite par le Crédit Agricole du Morbihan sur la base d'un crédit relais IN FINE sur 36 mois d'un montant de 530 000 € au taux variable de l'Euribor 3 mois majoré de 1.39% avec amortissement IN FINE et échéances trimestrielles pour le financement relais du bâtiment ;

Article 2 : D'ACCEPTER la proposition faite par le Crédit Agricole du Morbihan sur la base d'un crédit relais IN FINE sur 12 mois d'un montant de 270 000 € au taux variable de l'Euribor 3 mois majoré de 0.75% avec amortissement IN FINE et échéances trimestrielles pour le financement relais des subventions ;

Article 3 : D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Président, Yves BLEUNVEN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2022-CA28NOV-40

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Président du CCAS.

Pour la présente délibération :

Présents : M. Yves BLEUNVEN, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Frédéric ANDRÉ, M. Lionel FROMAGE, M. Amédé GUEGAN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL

Absents : M. Vincent COQUET, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Françoise CONFUCIUS

Nombre de membres en exercice : 17 - **Présents :** 10 - **Votants :** 12

Secrétaire de séance : Mme Michelle LE PETIT

**COMMANDE PUBLIQUE : Décisions du Président au titre de ses délégations, n°2022-013
à n°2022-022**

Rapporteur : Monsieur Yves BLEUNVEN

Par délibération n°2020-CA15JUIN-08 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2020 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué au Président les pouvoirs suivants :

- « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant » ;
- « la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Monsieur le Président a pris les décisions suivantes :

N° de décision	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2022-013	ETANCHEITE DE LANVAUX - Grand-Champ (56390)	Réfection de la toiture - Bâtiment impasse de la Madeleine	33 330,50 €	39 996,60 €
2022-014	AVOXA - Rennes (35108)	Mission litige - Recours au TA SIACI / CCAS	2 352,00 €	2 822,40 €
2022-015	PLG - Pont-Saint-Martin (44860)	Autolaveuse TTB 244NX avec batterie lithium	2 697,51 €	3 237,01 €
2022-016	BOULANGER - Vannes (56000)	Equipement Office - 2 lave-vaisselles, table induction, hotte Brandt, Hotte cuisine étage	1 861,65 €	2 233,99 €
2022-017	Comptoir de Bretagne - Pacé (35740)	Equipement Office - Chariot ventilé	2 151,00 €	2 581,20 €
2022-018	Comptoir de Bretagne - Pacé (35740)	Equipement Office - Armoire réfrigérée, Chariot, Four micro-ondes, Machine à café, Pichet isotherme	2 720,70 €	3 264,84 €

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Affiché le

ID : 056-265600809-20221128-2022CA28NOV40-DE

2022-019	Eurovia Bretagne - Rennes (35043)	Enrobés - Accès bâtiment impasse de la Madeleine	5 909,70 €	7 091,64 €
2022-020	BG DECO - Theix (56450)	Réalisation béton ciré sur ancienne dalle - Bâtiment impasse de la Madeleine	15 708,00 €	18 849,60 €
2022-021	ESPACE CREATIC - Couëron (44220)	Mobilier pour agencement extérieur du VIL (pose en régie)	16 612,72 €	19 935,26 €
2022-022	LES ETOILES LYRYQUES -Vertou (44120)	Animation repas des aînées - 2022	3 000,00 €	3 000,00 €

Le Conseil d'Administration PRENDS ACTE de la communication des décisions de Monsieur le Président au titre de la commande publique, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président, Yves BLEUNVEN

